

n°235 - SUPPLÉMENT / MAI - JUIN 2026

bayonne**mag**

bayonne.fr

LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE



Bayonne^{*}
BAIONA-PAYS BASQUE
Plurielle et si singulière

La nouvelle équipe municipale



bayonnemag n° 235 - SUPPLÉMENT / MAI - JUIN 2026: Directeur de la publication: Jean-René Etchegaray - Directeur de la communication, du dialogue citoyen et de l'attractivité territoriale: Guillaume Snollaerts - Rédactrices en chef: Valérie Auberty, Muriel Bonneville - Photos: Mathieu Prat Réalisation: Exotypie - Photogravure: Labogravure - Impression: Sprint





L'équipe municipale réunie le 28 mars dernier dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville

TROMBINOSCOPE



LE MAIRE

JEAN-RENÉ ETCHEGARAY

Avocat honoraire et ancien Bâtonnier.

Élu à la Ville de Bayonne depuis 1995, en tant qu'adjoint à l'urbanisme, puis 1^{er} adjoint chargé de la culture et du patrimoine, Jean-René Etchegaray est élu maire de Bayonne en 2014, puis réélu en 2020 et 2026.

Il a également été président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de 2017 à 2026.

LES ADJOINTS AU MAIRE



Sylvie Durruty

1^{re} adjointe

En charge des finances et du contrôle de gestion, des ressources humaines, du dialogue social, et du commerce



Joseba Eremundeguy

2^e adjoint

En charge de l'aménagement urbain et des espaces publics, de la citoyenneté, de la relation à l'utilisateur et des Conseils de Quartiers



Laurence Hardouin

3^e adjointe

En charge de la transition énergétique, écologique, solidaire, et du budget participatif



Yves Ugalde

4^e adjoint

En charge de la culture et de l'animation, des grands événements et des jumelages



Christine Lauqué

5^e adjointe

En charge des solidarités, du logement, des seniors et du lien intergénérationnel



Cyrille Laignillon

6^e adjoint

En charge du sport pour tous, des équipements sportifs, de la vie associative et adjoint de quartier "Sur les hauteurs de Bayonne"



Déborah Loupien-Suarès

7^e adjointe

En charge de l'égalité femmes/hommes, de la lutte contre les discriminations, de la relation avec les cultes et sous l'autorité du Maire de la sécurité des grands événements



Nicolas Alquie

8^e adjoint

En charge du tourisme, de la relation avec l'Office de tourisme Pays Basque



Christine Martin-Dolhagaray

9^e adjointe

En charge de l'éducation, de la politique linguistique, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité



Loïc Corrége

10^e adjoint

En charge des déplacements, de la mobilité, de la ville cyclable et du stationnement



Sophie Castel

11^e adjointe

En charge du patrimoine culturel, architectural et urbain (label Ville d'art et d'histoire), et de l'artisanat d'art, et adjointe de quartier "À l'Ouest de la Nive"



Alain Lacassagne

12^e adjoint

En charge de l'urbanisme et de l'habitat



Françoise Brau-Boirie

13^e adjointe

En charge du cadre de vie, de la santé, de la prévention et du pouvoir d'achat, adjointe de quartier "Rive droite de l'Adour"



Serge Arcouet

14^e adjoint

En charge de la gestion durable du patrimoine immobilier bâti, des travaux, de l'hygiène et sécurité, des cérémonies patriotiques et affaires militaires



Sylvie Meyzenc

15^e adjointe

En charge de la vie étudiante, des projets en lien avec l'enseignement supérieur et en lien avec l'économie sociale et solidaire



Jérôme Aguerre

16^e adjoint

En charge de la nature en ville et de la ville verte, de l'occupation commerciale du domaine public



Jennifer Mothes

17^e adjointe

En charge de la petite enfance, adjointe de quartier "Entre Nive et Adour"

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE M. LE MAIRE



Lionel Sevilla

En charge de la biodiversité, de la ville nourricière et du projet de réserve naturelle nationale des barthes de la Nive, délégué auprès du Maire



Pantxo Etxegaray

En charge de la politique linguistique, délégué auprès du Maire et de l'adjointe en charge de l'éducation



Olivier Alleman

En charge du handicap, de la ville inclusive, de l'accessibilité, délégué auprès du Maire



Marie-Anne Delobel

En charge de la politique de la Ville et du projet de la place des Gascons, déléguée auprès du Maire



Jérôme Ducazau

En charge des actions pour une ville propre et de la lutte contre les incivilités, délégué auprès du Maire et de l'adjointe au cadre de vie

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



Laurence Blandino

En charge des halles et marchés, déléguée auprès de la 1^{re} adjointe



Pascal Del Prado

En charge de la transformation numérique, de l'IA, de la ville innovante, délégué auprès de la 1^{re} adjointe et du 2^e adjoint



Émilie Larroze

En charge du développement du sport féminin et des pratiques émergentes, déléguée auprès de l'adjoint au sport



Agnès Duhart

En charge de la commande publique, des affaires générales et juridiques, de la condition animale auprès de la 1^{re} adjointe



Philippe Mahou

En charge de la gestion budgétaire, du contrôle financier et de l'évaluation des politiques publiques, délégué auprès de la 1^{re} adjointe



Marie-Noëlle Larré

Déléguée en charge des relations avec les MVC et du lien intergénérationnel, auprès des 5^e et 9^e adjointes

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ



Sophie Voisin

Présidente de la commission Finances, administration générale, RH et ville numérique



Laetitia Hostains

Membre de la commission Vie associative, culture-patrimoine, sport, politique linguistique



Timothée Hiriart

Président de la commission Vie associative, culture-patrimoine, sport, politique linguistique



David Vaisse

Président de la commission Ville durable et stratégies urbaines, commerce



Nadine Gaude

Présidente de la commission Solidarités, santé, éducation, famille et séniors



Jean-Marc Fily

Membre de la commission Vie associative, culture-patrimoine, sport, politique linguistique



OPPOSITION

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BAYONNE EN MOUVEMENT / BAIONA MUGIMENDUAN



Jean-Claude Iriart



Colette Capdevielle



Joé Mendes Monteiro



David Ospital



Carole Ternois

BAYONNE, TOUT SIMPLEMENT



Henri Etcheto



Cathy Liousse



Iker Germain Etchepare



Juliette Brocard

UNIS POUR BAYONNE L'ALTERNATIVE!



Pascal Lesellier



Le 9 avril, le conseil municipal a élu les membres des différentes instances

LA MAIRIE DE BAYONNE

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Les commissions municipales

Le conseil municipal du 9 avril dernier a élu les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) selon le principe de la représentation proportionnelle. Elles se composent de cinq titulaires et cinq suppléants.

Lors du conseil municipal du 30 avril, quatre commissions ont été formées :

- Solidarités, santé, éducation, famille et séniors ;
- Ville durable et stratégies urbaines, commerce ;
- Finances, administration générale, RH et ville numérique ;
- Vie associative, culture-patrimoine, sport, politique linguistique.

Elles sont chargées d'étudier les questions soumises à l'approbation de l'assemblée délibérante. Les titulaires, au nombre de douze par commissions, ont été désignés parmi la majorité et la minorité du conseil municipal, en respectant également la représentation proportionnelle ●

> Retrouvez la liste complète des commissions sur bayonne.fr / Rubrique Ma mairie

Les commissions extramunicipales

Le conseil municipal du 30 avril a créé également six commissions extramunicipales. Ces instances consultatives et de concertation permettent d'associer des conseillers municipaux, des représentants d'associations, des personnalités de la cité ayant des compétences particulières dans les domaines traités par ces commissions, ou encore des jeunes volontaires du service civique ●

> Retrouvez la liste complète des membres de ces commissions sur bayonne.fr / Rubrique Ma mairie

LA REPRÉSENTATION

LES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE

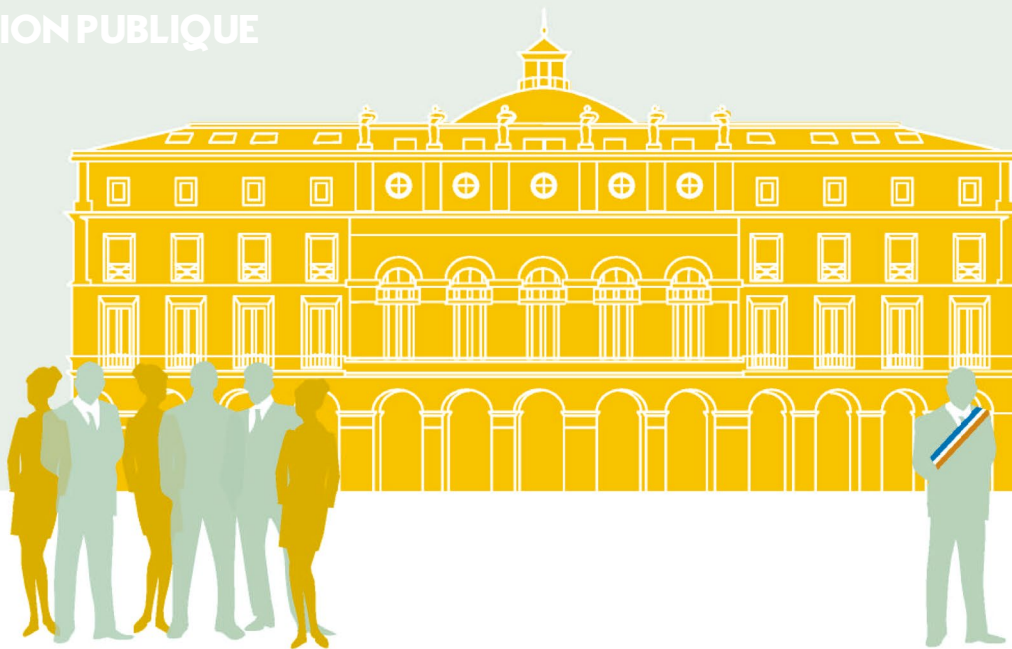
Certains conseillers municipaux ont été désignés pour représenter la Ville de Bayonne, notamment au sein d'établissements publics et de fonds de dotation, de sociétés d'économie mixte, d'associations, de conseils, de comités et de commissions diverses ●

BAYONNE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE

Quels sont les élus bayonnais qui siègent désormais à la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour le mandat 2026-2032 ?

Jean-René Etchegaray
Sylvie Durruty
Yves Ugalde
Christine Lauqué
Joseba Erremundeguy
Laurence Hardouin Torre
Lionel Sévilla
Sophie Castel
Nicolas Alquié
Christine Martin-Dolhagaray
Pantxo Etchegaray

Françoise Brau-Boirie
Olivier Alleman
Jennifer Mothes
Loïc Corrége
Sophie Voisin
Alain Lacassagne
Jean-Claude Iriart
Cathy Liousse
Henri Etcheto
Colette Capdevielle
Pascal Lesellier



* EN PRATIQUE LE CONSEIL MUNICIPAL

➤ ÉLECTION

Les membres du conseil municipal sont élus au suffrage universel direct pour 6 ans. À Bayonne, les conseillers municipaux sont au nombre de 45.

➤ RÔLE

Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune :

- il vote le budget de la ville,
- il crée et organise les services publics communaux,
- il autorise les contrats et les travaux,
- il crée et supprime les emplois municipaux.

➤ FONCTIONNEMENT

- Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre pour délibérer sur un ordre du jour fixé par le maire. À Bayonne, il se réunit ordinairement 6 fois par an.
- Le conseil municipal forme des commissions chargées d'étudier les dossiers sur lesquels il est appelé à délibérer.
- Le conseil municipal est public. Tout citoyen peut y assister. Les débats sont filmés et peuvent être vus en direct ou en différé sur le site internet de la Ville : bayonne.fr

➤ LES PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION DE LA VILLE

- Action sociale, solidarité, séniors
- Culture, politique linguistique
- Développement durable et cadre de vie
- Économie, commerce, tourisme
- Enfance, jeunesse et écoles
- État civil et élections
- Habitat et urbanisme
- Stationnement et mobilité
- Propreté
- Aménagement des espaces publics
- Numérique
- Sécurité (Police municipale), salubrité publique
- Sports et loisirs

* FONCTIONS LE MAIRE

➤ ÉLECTION

Le maire a été élu par le conseil municipal lors de la séance d'installation du 28 mars 2026. À cette occasion, ont également été élus les adjoints.

➤ RÔLE

Le maire agit à la fois pour le compte de la commune et pour celui de l'État.

- > **Pour la commune**, le maire peut intervenir sur délégation du conseil municipal ou en son nom.
- Il prépare et exécute les délibérations du conseil municipal,
 - il prépare et propose le budget,
 - il signe les marchés publics,
 - il délivre les autorisations d'urbanisme,
 - il est responsable de l'administration communale,
 - il est chargé du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publiques,
 - il prend des arrêtés municipaux,
 - il représente la commune en justice.

> Pour l'État

- Il est officier d'état civil (il célèbre les mariages),
- il est officier de police judiciaire (il peut constater les infractions),
- il assure l'organisation des élections,
- il procède au recensement de la population,
- il organise les cérémonies patriotiques.

➤ L'EXÉCUTIF DE LA COMMUNE

- Il est formé du maire et de ses adjoints.
- La Ville de Bayonne compte 17 adjoints, dont 4 adjoints principalement chargés de quartiers.
- Le maire délègue une partie de ses fonctions à ses adjoints et à ses conseillers municipaux et délégués.